



PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire devant se tenir le **21 septembre 2021 à 19h00**, dans la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet à Sainte-Apolline-de-Patton, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**ADRESSE :** 287, rang Saint-Jean

**LOT :** 3 770 061 du Cadastre du Québec

**ZONE :** Fc.13

**DEMANDE :** La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type remise dans la cour avant du bâtiment principal lorsque les articles 5.27.1, 5.27.2 et 5.27.3 du règlement de zonage n° 2-90 stipulent que les bâtiments accessoires sont autorisés uniquement dans la cour latérale et arrière du bâtiment principal.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton, ce septième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.



Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*(Articles 335 et 346 du Code municipal)*

Je, soussignée, Caroline Dancause, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil ce septième jour de septembre 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce septième jour de septembre deux mille vingt et un.

Signé : 

Caroline Dancause, Directrice générale/secrétaire-trésorière